

REGLEMENT INTERIEUR

L'APC organise un vide-dressing

Le dimanche 21 octobre 2018 de 10h à 18h au Safran

. HORAIRES D'INSTALLATION :

Les créneaux horaires d'installation, de 8h30 à 10h, indiqués sur les confirmations d'inscription, ont pour but de réguler le flux des arrivants et de permettre à chacun de s'installer convenablement.

. RESPONSABILITE :

Chaque participant est responsable de ses objets présentés à la vente. Uniquement les vêtements, chaussures, maroquinerie et bijoux (bébé, enfants, adultes) seront autorisés à la vente.

. CIVISME :

L'organisateur vous loue un emplacement propre et vous remet un sac poubelle à votre arrivée. Il est donc demandé aux exposants de respecter les lieux et de nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante. Les débris devront être enfermés dans un sac poubelle et rapporté chez vous.

A noter qu'un passage doit être respecté devant chaque stand afin d'assurer un libre passage aux visiteurs.

. SECURITE :

Les services de sécurité du secteur, police nationale et pompiers, seront prévenus de la manifestation et auront les informations nécessaires concernant le vide-dressing. Par mesure de sécurité, une partie du parking du Safran sera réservée aux organisateurs et exposants. Un autre sera mis à disposition du public.

. ANNULATION :

L'APC se réserve le droit de supprimer et/ou de reporter la manifestation, ou même d'en modifier les horaires en cas de nécessité.

. EMBLEMENTS :

Les emplacements qui ne seront pas occupés après 10h seront considérés comme disponibles et deviendront la propriété de l'organisateur. Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué.

. RESTAURATION SUR PLACE :

Une buvette sera tenue avec vente de boissons chaudes et fraîches, gâteaux, sandwiches, et friandises.

CHAQUE EXPOSANT S'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT